

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le lundi 1^{er} novembre 2010

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2


Re: Dossier RDÉ R-3725-2010.
Modifications aux conditions de service d'Hydro-Québec Distribution (HQD).
**Demande de frais de l'Association québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.).**

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli la demande de frais de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) au présent dossier.

Nous attirons l'attention du Tribunal sur le fait que **nous n'avons pas inclus** dans la présente demande de frais a) ceux relatifs à la question de la compétence de la Régie en matière de dommages-intérêts et la question de savoir si ce sujet faisait ou non partie du dossier ni b) les frais relatifs à la demande de SÉ-AQLPA de pouvoir répondre à la réplique d'Hydro-Québec du 1^{er} octobre 2010. Les frais demandés s'arrêtent d'ailleurs à la prise de connaissance de cette réplique et ne portent pas au-delà.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et
Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse.